

## TD

# *Frottis du Col de l'Utérus*

### Définition

- Il s'agit d'un prélèvement cellulaire au niveau du col utérin et de la partie profonde du vagin (FCV) qui sera examiné par un médecin anatomopathologiste afin de dépister précocement toute anomalie cellulaire pouvant évoquer la présence d'une lésion précancéreuse ou d'un cancer du col utérin
- Actuellement le frottis n'est effectué qu'au niveau du col (au niveau de l'exocol et de l'endocol) d'où la terminologie récente : Frottis Cervico-Utérin (FCU)

### Intérêt

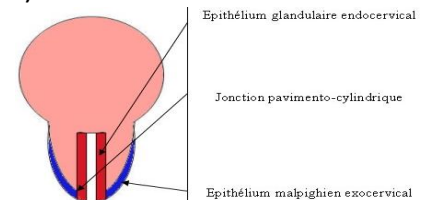
- En principe, ce prélèvement de dépistage permet de mettre en évidence précoce des lésions précancéreuses (des lésions bénignes, mais pouvant évoluer vers un cancer) et les cancers débutant au niveau du col utérin ; grâce à ce dépistage, une prise en charge rapide et précoce peut être débutée permettant l'augmentation de la chance d'une guérison complète de la maladie
- D'après Sasieni (BMJ 2009), la politique du dépistage du cancer du col utérin par le FCU permet de réduire de 60 % le nombre de cancer du col utérin chez les femmes âgées de 40 ans, et 80 % chez les femmes âgées de 64 ans

### Rythme et conditions de réalisation

- Les frottis du col utérin sont faits par le médecin, ils sont effectués une fois tous les 3 ans (quand le frottis est considéré tout à fait normal, donc ne comportant pas de cellules dysplasiques ou tumorales) et cela jusqu'à l'âge de 65 ans
- Le frottis doit être réalisé chez toutes les femmes en période d'activité génitale. Il est fait en-dehors des règles et de tout saignement, il ne faut pas qu'il soit réalisé après une toilette vaginale ni après la mise en place d'ovules ou de crème vaginale (48 heures au moins) ni en cas d'infection cervico-vaginale (un mois après le traitement de l'infection)

### Comment ?

Le frottis cervico-utérin (FCU) est fait après installation, en position gynécologique, et après la mise en place d'un spéculum sans lubrifiant. Le frottis cervico-utérin (FCU) peut être effectué soit :



- **Par la technique classique** : c'est-à-dire sur lames (une lame pour le frottis de l'exocol et la jonction endo-exocervicale, puis une deuxième lame pour le frottis de l'endocol). Le prélèvement se fait par frottement à l'aide :
  - **Petite spatule en bois** (à extrémité simple et extrémité bifide) : afin de réaliser les prélèvements au niveau de la muqueuse tapissant la portion vaginale du col utérin ; ce prélèvement doit être obligatoirement réalisé au niveau de la jonction entre la muqueuse de l'exocol et la muqueuse de l'endocol
  - **Ecouvillon** (tige en bois portant à son extrémité un petit bourgeon en coton) : ou d'une petite brosse pour faire le prélèvement de la muqueuse tapissant l'endocol (le canal cervical)
- **Par la technique dans un milieu liquide** : le frottis est effectué à l'aide d'une brosse spéciale permettant d'effectuer simultanément un prélèvement cellulaire au niveau de l'exocol, de la ligne de jonction endo-exocervicale et de l'endocol (canal cervical) ; ensuite cette brosse est introduite dans le flacon de recueil. En frottant, par quelques mouvements, la brosse sur la paroi de ce flacon, une grande partie des cellules prélevées au niveau des différentes muqueuses tapissant col utérin va être libérée dans le liquide de conservation cellulaire contenu le flacon. Après fermeture du flacon contenant le prélèvement cervico-utérin et aussi la brosse qui a servi à faire ce prélèvement, le tout est adressé au laboratoire d'anatomopathologie dans le but d'analyser le frottis cervico-utérin du point de vue cytologique ; aussi, dans certains cas particuliers, sur ce prélèvement il est possible de rechercher la présence de virus HPV potentiellement oncogènes

